

NOTES LIMINAIRES

En établissant son budget pour le prochain exercice financier, la Commission s'en est tenue à ses principales caractéristiques et à ses besoins fondamentaux. L'augmentation et la réduction dont font état, en particulier les traitements, ne sont qu'une promotion normale pour les membres du personnel, tel que prévue par les Règlements et statuts du personnel. Dans certains cas, les augmentations ou réductions témoignent d'un effort en vue de rectifier des affectations antérieures incorrectes ou peu adéquates. Les estimations de ce budget sont destinées à satisfaire le strict minimum requis pour le fonctionnement de la Commission au cours de l'exercice financier allant du 1er juin 1969 au 31 mai 1970. Cet exercice prévoit une importante réduction de 24.880,00 E.U. \$ sur l'ensemble des crédits alloués dans le budget 1968/1969.

SITUATION DU PERSONNEL

D'après l'article 7 du Protocole de la Commission, le Président et les deux vice-Présidents constituent le Bureau de la Commission. Mais, depuis la création du Bureau de la Commission, en avril dernier, le Président est le seul membre-résident du Bureau. Cependant, un des vice-Présidents est arrivé à la fin du mois de décembre et le second est attendu au cours du mois de janvier. Aussitôt que les deux vice-Présidents auront pris dûment possession de leur poste, la Commission sera en mesure de recruter le personnel nécessaire, conformément aux prévisions du Budget de la Commission. Pour le moment, la Commission a fonctionné avec un personnel réduit à sa plus simple expression et recruté sur place pour les services généraux. Elle a de même profité d'une certaine assistance fournie par le Secrétariat général en matière purement administrative.

CONTRIBUTIONS

Jusqu'à ce jour, un nombre fort limité de membres ont versé leurs contributions au budget de la Commission. Par conséquent, la Commission fait appel aux Etats membres qui n'ont pas encore payé leurs contributions de bien vouloir le faire au plus tôt.

DE LA COMMISSION DE MEDIATION, DE
CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DE L'OUARECAPITULATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES

Section	Chapitre	DESCRIPTION	Crédits 1968/1969	Dépenses réelles Juin/Nov.68	Prévisions 1969/1970	Augmentation	Réduction
1	I	Traitements et indemnités	120.970,00	16.436,00	125.838,00	4.868,00	-
2	II	Dépenses courantes afférentes au personnel	160.750,00	8.202,65	154.020,00	1.950,00	8.680,00
3	III	Fournitures et services divers	31.600,00	1.085,13	17.600,00	2.200,00	16.200,00
4	IV	Conférences et réunions	17.298,00	-	17.698,00	400,00	-
TOTAUX			330.618,00	25.723,78	315.156,00	9.418,00	24.880,00

CHAPITRE I
TRAITEMENTS ET SALAIRES

CM/247
page 2

Sec- tion	Sous sec- tion	Effec- tifs 68/69	Effec- tifs ré-	Code	Détails des dépenses	Grade	Crédits 1968/1969	Traitement actuel Juin/Nov. 1968	Prévisions 1969/1970	Augmentation	Réduction	
I	1	1	1	100	Président	-	25.000,00	12.500,00	25.000,00	-	-	
	2	2	2	"	Vice-Présidents	-	36.000,00	-	36.000,00	-	-	
	3	1	-	"	Greffier	P.4	8.930,00	-	8.930,00	-	-	
	4	1	-	"	Greffier-adjoint	P.2	6.130,00	-	6.130,00	-	-	
	5	1	-	"	Chef du service financier	P.2	6.130,00	-	6.130,00	-	-	
	6	2	-	"	Traducteurs	P.3	16.600,00	-	16.600,00	-	-	
	7	3	1	"	Secrétaires bilingues	GS.4	10.224,00	1.440,00	11.952,00	1.728,00	-	
	8	2	-	"	Sténo-dactylographe	GS.2	3.456,00	-	4.320,00	864,00	-	
	9	2	2	"	Employés de bureau	GS.4	4.800,00	1.728,00	5.616,00	816,00	-	
	10	1	1	"	Planton	GS.1 C.L						
	11	4	1	"	Chauffeurs	C.L	3.700,00	768,00	5.160,00	1.460,00	-	
	12	-	1	"	Femme de ménage							
TOTAL DU CHAPITRE I								120.970,00	16.436,00	125.838,00	4.868,00	-

NOTES EXPLICATIVES :

Sous sections 7 et 8 : Les salaires des secrétaires bilingues et du sténodactylographe ont été sous évalués au premier budget régulier.

Sous sections 10 et 12 : Cette augmentation est due aux prévisions établies pour le chauffeur de la voiture de service et à l'augmentation périodique du salaire du personnel déjà recruté.

CHAPITRE II

DEPENSES COURANTES AFFERENTES AU PERSONNEL

Section	Sous section	Code	Détails des dépenses	Crédits 1968/1969	Salaire réel Juin/Nov. 1968	Prévisions 1969/1970	Augmentation	Réduction
II	1	200	Frais de transport lors de la prise de fonctions	10.000,00	2.642,63	5.000,00	-	5.000,00
	2	201	Frais de transport afférents à une mission officielle	35.000,00	-	35.000,00	-	-
	3	202	Indemnités d'installation	3.500,00	-	3.500,00	-	-
	4	203	Indemnité pour personnes à charge	5.000,00	400,02	5.000,00	-	-
	5	204	Location du bureau	8.000,00	3.000,00	6.000,00	-	2.000,00
	6	205	Prestations médicales de l'OUA	2.000,00	-	2.000,00	-	-
	7	206	Indemnité de présence	36.000,00 +	-	36.000,00	-	-
	8	207	Transport des fonctionnaires	50.000,00 +	-	50.000,00	-	-
	9	208	Loyer de la résidence officielle (Président)	6.000,00	2.160,00	4.320,00	-	1.680,00
	10	209	Indemnité de logement (V.Président)	5.250,00	-	7.200,00	1.950,00	-
TOTAL DU CHAPITRE II				160.750,00	8.202,65	154.020,00	1.950,00	8.680,00

+ Sections du Chapitre I comprises dans le Chapitre II

CHAPITRE III
FOURNITURES ET SERVICES DIVERS

CM/247
page 4

Section	Sous section	Code	Détails des dépenses	Crédits 1968/1969	Dépenses réelles Juin/Nov. 1968	Prévisions 1969/1970	Augmentation	Réduction
III	1	300	Achat d'une voiture de service	4.000,00	-	2.400,00	-	1.600,00
	2	301	Dactylos et ronés	2.800,00	-	1.500,00	-	1.300,00
	3	302	Entretien et utilisation des véhicules	2.800,00	-	5.000,00	2.200,00	-
	4	303	Assurance	1.200,00	-	200,00	-	1.000,00
	5	304	Téléphones	1.500,00	131,71	500,00	-	1.000,00
	6	305	Télégrammes	2.500,00	24,32	1.000,00	-	1.500,00
	7	306	Papeterie	2.800,00	115,85	1.500,00	-	1.300,00
	8	307	Bibliothèque, abonnement et documents	10.000,00	77,10	2.000,00	-	8.000,00
	9	308	Invitations	1.000,00	-	500,00	-	500,00
	10	309	Divers	3.000,00	736,15	3.000,00	-	-
TOTAL DU CHAPITRE III				31.600,00	1.085,13	17.600,00	2.200,00	16.200,00

CHAPITRE IV
CONFERENCES ET REUNIONS

Section	Sous section	Effectifs 68/69	Effectifs réels	Code	Détails des dépenses	Barème des salaires	Crédits	Salaire actuel 1968/1969	Prévisions 1969/1970	Augmentation	Réduction
IV	1	8	-	400	Transport pour équipes techniques	-	9.820,00	-	1.820,00	-	-
	2	3	-	401	Traitement d'interprètes	69 \$ EU par jour	2.898,00	-	2.898,00	-	-
	3	2	-	402	Traitement de traducteurs	40 \$ EU par jour	1.120,00	-	1.120,00	-	-
	4	3	-	403	Traitement de rédacteurs de compte rendu	40 \$ EU par jour	1.680,00	-	1.680,00	-	-
	5	8	-	404	Indemnité journalière pour équipes techniques	15 \$ EU par jour	1.680,00	-	1.680,00	-	-
	6	-	-	405	Divers +	-	100,00	-	500,00	400,00	-
TOTAL DU CHAPITRE IV							17.298,00	-	17.698,00	400,00	-

Note :

L'indemnité est calculée sur une base de deux réunions par an, de deux jours chacune.

1969-01

1969/70 Draft Estimates for the bureau
of the commission of mediation,
conciliation and arbitration as
presented to the advisory committee
for budgetary and financial matters

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7376>

Downloaded from African Union Common Repository